

Lomé, le 17 juillet 1992

**Kokou Joseph KOFFIGO**

Le ministre de l'Administration  
territoriale et de la Sécurité,

**Yao KOMLAVI**

**DECRET N° 92-182/PMRT du 23 juillet 1992 portant restructuration technique du gouvernement d'union nationale**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu l'acte n° 7 de la conférence nationale souveraine en date du 23 août 1991 portant loi constitutionnelle organisant les pouvoirs durant la période de transition.

Vu l'acte n° 15 de la conférence nationale souveraine en date du 26 août 1991 portant proclamation de l'élection du Premier ministre du gouvernement de transition.

Vu la loi n° 91-001/PMRT en date du 25 septembre 1991 portant exercice du pouvoir réglementaire du Président de la République et du Premier ministre.

**DECRETE**

Article premier : Le gouvernement d'union nationale de transition est restructuré techniquement. Il est composé comme suit :

Premier ministre, ministre de la Défense nationale : Maître Kokou Joseph KOFFIGO ;

Ministre de l'Economie et des Finances : M. Elias Kwassivi KPETIGO ;

Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération : M. Aboudou Touré CHEAKA ;

Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire : M. Aimé Tchabouré GOGUE ;

Ministre de l'Equipement et des Mines : M. Yao Joseph AMEFIA ;

Ministre du Développement rural, chargé de l'Environnement M. N'Koley Koffi ABOTCHI ;

Garde des Sceaux, ministre de la Justice, chargé des Relations avec le Haut Conseil de la République : M. Koami Kuma TORDJO

Ministre de la Santé et de la Population : Dr Ekoudé David IHOU ;

Ministre de l'Education nationale et de la Recherche scientifique : M. Jean Kouassi ANANI ;

Ministre du Commerce et des Transports : M. Payadowa BOUKPESSI ;

Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Fonction publique : M. Komi Paul DOUGNA ;

Ministre de l'Industrie et de des Sociétés d'Etat : M. Alassani ISSA-SAMAROU ;

Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs : M. Horatio Béno FREITAS ;

Ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité : M. Yao KOMLAVI ;

Ministre de la Communication et de la Culture : M. Tchimbiano DJAGBA

Ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle : M. Issa AFFO ;

Ministre du Bien-Etre Social et de la Solidarité Nationale : Mme Wéré GAZARO ;

Ministre des Droits de l'Homme : Maître Djovi GALLY ;

Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises : M. Kodjo Lucas AFANTCHAWO ;

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité, chargé des Consultations électorales : M. Georges Kwawu AIDAM.

Art. 2 : Sont abrogés, tous les décrets antérieurs portant composition ou restructuration du gouvernement de la République togolaise.

Art. 3 : Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 23 juillet 1992

Le Premier Ministre,

**Kokou Joseph KOFFIGO**

**DECRET N° 92-190 / PMRT du 05 août 1992 portant intérim du ministre de l'Equipement et des Mines**

LE PREMIER MINISTRE

Vu l'acte n° 7 de la conférence nationale souveraine en date du 23 août 1991 portant loi constitutionnelle organisant les pouvoirs durant la période de transition,

Vu la loi n° 91-001/PMRT en date du 25 septembre 1991 portant exercice du pouvoir réglementaire du président de la République et du Premier ministre,

Vu le décret n° 92-001/ PMRT en date du 02 janvier 1992 portant composition du gouvernement d'union nationale de la République togolaise,

**DECRETE :**